

Jeunes salarié(e)s, prenez soin de votre **sécurité**



LE SAVIEZ-VOUS ?



Les **jeunes salarié(e)s** (18-29 ans) ont **2 à 3 fois plus d'accidents** du travail que leurs aînés !



Les droits d'alerte et de retrait sont reconnus à tout salarié(e), quelle que soit la nature de son contrat de travail.



Job d'été ?
Les fortes chaleurs accroissent les risques professionnels !



En France, **+ de 20% des accidents** du travail sont dus à la consommation de **drogue** ou d'**alcool**.



Un environnement de travail peut comporter des risques variés. En tant que salarié(e) inexpérimenté(e), vous y êtes plus exposé(e)s !

Risques et conséquences

La perception incomplète des risques rend les jeunes salarié(e)s vulnérables, et cause un nombre préoccupant d'accidents de travail. Un accident peut avoir des conséquences lourdes, non seulement dans sa vie professionnelle mais aussi personnelle.

Comment s'en prémunir ?

Pour vous protéger :

- **Respectez les règles de sécurité** de l'entreprise : elle vous protègent vous et vos collègues.
- **Portez les équipements de protection** remis en début de mission : ils sont adaptés à votre activité.
- **Restez concentré(e) et attentif(ve) sur vos tâches** : par exemple, l'usage du téléphone personnel est source d'inattention et doit rester au vestiaire.
- Veillez à **respecter votre temps de sommeil** : la fatigue entraîne un manque de vigilance, et augmente le risque d'accident.
- **Faites-nous part de tout changement de poste** non prévu initialement : cela peut engendrer de nouvelles situations à risques.

En parler, c'est mieux !



Informez votre agence de **toute situation de danger** qui vous semble anormale, ou **toute difficulté** liée à vos conditions de travail.

Votre sécurité est notre priorité